



CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX COURS COLLECTIFS ADULTES DE L'ATN 2026 / 2027

Périodes d'inscriptions :

- Entre le 18 mai et le 15 juin (période conseillée), attribution de l'horaire le 1er juillet 2026
- Entre le 16 juin et le 31 août, attribution de l'horaire le 1er septembre 2026
- Entre le 1er septembre et le 9 septembre, attribution de l'horaire le 15 septembre 2026
- Évaluation nécessaire pour les nouveaux, consulter les dates [ICI](#)
- L'inscription en ligne ne sera validée qu'à réception du paiement, accompagné des autres pièces nécessaires (voir ci-dessous)

Conditions tarifaires et modalités de paiement

- Le règlement intégral validera l'inscription. Les modes de paiements sont les suivants :
 - En ligne à partir de votre espace adhérent. Veuillez trouver un tutoriel pour vous accompagner si besoin : [Payer une facture en ligne](#)
 - Chèque : Les chèques peuvent être déposés au secrétariat ou dans la boîte aux lettres située à l'entrée du bureau d'accueil. Attention de bien indiquer le nom et le prénom de l'adhérent au dos du chèque
 - Carte bancaire & espèces : Au secrétariat pendant [les heures d'ouverture](#)
 - Ancv et Ancv Connect
 - Le paiement en plusieurs fois est possible si vous payez en ligne (4x à partir du 1er paiement) ou en chèques (encaissement septembre, octobre et novembre). ([TARIFS ICI](#)).
- **Droits d'entrée** : Un droit d'entrée de 210 € est demandé à tous les nouveaux adhérents, exception faite des enfants nés en 2021 et 2022 (qui payeront ce droit d'entrée lors de leur arrivée dans la catégorie supérieure). Il ne sera pas demandé plus de 2 droits d'entrée par cellule familiale (les 3ème, 4ème etc seront offerts).

NB pour les nouveaux inscrits habitant Neuilly, un justificatif de domicile original de moins de 3 mois est obligatoire (quittance électricité, eau ou téléphonie avec box)

- Vous vous engagez à fournir par e-mail ou à téléverser dans votre espace adhérent au plus tard la semaine du 15 septembre une photo numérique en portrait rapproché du visage.



CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX COURS COLLECTIFS ADULTES DE L'ATN 2026 / 2027

Conditions d'annulation et de remboursement

- Aucun frais de dossier ne sera demandé pour une annulation avant le début des cours. Passé ce délai, des frais de dossier pourront être retenus sur votre remboursement
- En cas d'arrêt des cours pour raisons personnelles, aucun remboursement ne sera effectué
- En cas de blessure avec arrêt de plus de 8 semaines justifié par un certificat médical, un remboursement partiel pourra être effectué par l'ATN, uniquement sur la partie "Formation" de la somme initialement versée. Il conviendra de nous faire parvenir ce certificat dans les meilleurs délais pour prétendre au remboursement de l'ensemble des séances non effectuées, la date de réception faisant foi
- En cas de mutation professionnelle définitive ou de déménagement au-delà d'un périmètre de 10 km autour de Neully, et sur présentation d'un justificatif, un remboursement partiel pourra être effectué si vous en faites la demande par écrit accompagnée des pièces justificatives.

Nombre de séances encadrées

- Les séances encadrées sont répertoriées sur le [CALENDRIER DES COURS](#). Pour les séances se déroulant sur terrain extérieur, le club s'engage, via l'enseignant en charge, à indiquer par texto 30 minutes avant l'heure de début des cours si la séance est annulée. Ces annulations ne donneront pas droit à un remboursement ou à un report des séances. Cela dit, l'ATN s'engage à un minimum de 10 heures effectives, et ajoutera des séances en fin de cycle si les 10 séances n'étaient pas atteintes. Le calendrier des courts couverts peut selon les années offrir plus ou moins 30 séances en fonction des jours fériés et de l'indisponibilité des terrains. Aucun remboursement ni rattrapage ne sera proposé compte tenu des conditions de jeu améliorées et du tarif identique à celui des courts extérieurs dont les séances peuvent être également annulées en cas de pluies, jours fériés et fermeture de site.